



République française
Département des Alpes de Haute-Provence
Arrondissement de Castellane

COMMUNE DE LA MURE-ARGENS

Séance du lundi 10 octobre 2022

Date de la convocation : 05 octobre 2022

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-deux et le dix octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain DELSAUX,

Présents : 8

Présents : Sebastien BERNARD, Andre-Luc BLANC, Nicolas BOETTI, Alain DELSAUX, Isabelle FHAL, Marc MAGAUD, Frederic MISTRAL, Jean-Paul RE

Votants: 9

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention :

0

Représentés: Sylvain RICHARD

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance:Nicolas BOETTI

Objet: Demande de subvention - bassin vallon de la fontaine - DE_2022_268

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil Municipal les travaux à effectuer pour le bassin du vallon de la fontaine en raison du manque d'eau pour lesquels une demande de subvention la plus élevée dans le cadre du dispositif " des travaux urgents " peut être solliciter auprès du département.

Nature des travaux :

Modification de l'Armoire électrique pompage Montant total HT :1839.13 € HT

Mise en place pompe immergée bassin de Chamatte : Montant Total : 5 998€ HT

Après en avoir délibéré des membres présents, le Conseil Municipal décide:

D'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces justificatifs à cette opération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire



Alain DELSAUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 octobre 2022 et publication ou notification le 10 octobre 2022

